Infos Municipales

Juin 2011

LE PASSAGE

Le Mot du Maire

Le 1^{er} semestre de l'année touche à sa fin et celui-ci a été très riche tant au plan communal qu'au plan intercommunal.

Pour la commune, c'est la poursuite du travail sur le Plan Local d'Urbanisme qui a principalement mobilisé les énergies. En effet, les réunions se sont succédées pour l'étude des différents zonages, puis sur les règlements associés ou complémentaires. Plusieurs « aller-retour » ont été nécessaires entre le bureau d'étude, les services associés et la commune avant de trouver un consensus. C'est le résultat de ce travail qui vous sera présenté lors de la réunion publique prévue le 12 septembre 2011 à la salle des fêtes. Je ne peux que vous inciter à participer massivement et débattre autour du projet. Ce sera la dernière réunion publique avant l'arrêt du PLU et la mise en enquête publique vraisemblablement début 2012.

Ce dossier n'est pas encore ficelé que nous devons déjà intégrer une nouvelle directive de l'Etat concernant la mise en œuvre des dispositions du Grenelle 2 sur l'environnement.

Faire coïncider toutes les réglementations et directives diverses avec les nécessaires besoins, voire impératifs d'évolution d'urbanisme de la commune n'est pas un objectif simple.

Côté intercommunal, les choses s'accélèrent avec d'une part, la nouvelle fiscalité liée à la suppression de la taxe professionnelle, et d'autre part la réforme territoriale et la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

1^{er} point : la Communauté de communes réfléchit avec les communes membres à la mise en place d'une charte financière et fiscale afin de permettre à la Communauté de communes de financer ces projets tout en assurant la solidarité auprès des communes membres.

2^{ème} point : le Préfet a préconisé pour notre territoire le regroupement au sein d'une nouvelle intercommunalité, plus large, représentant environ 40 communes pour 60000 habitants. Notre territoire est considéré à enjeux forts par les services de l'état avec une nécessité de le structurer rapidement.

Si l'élargissement semble inéluctable pour répondre aux besoins de demain, je reste persuadé que l'occasion nous est donnée de construire un territoire cohérent. Le périmètre doit correspondre à une réalité sur le terrain, et non à un simple coup de crayon tracé sur une carte dans un bureau. Cependant, il faut garder à l'esprit le rôle de proximité que doit jouer la commune auprès de nos concitoyens. Vaste dilemme! Pour tous ces points, le 2ème semestre devrait nous apporter, je l'espère, la réponse à nos interrogations, et les éclairages indispensables. Dans cette attente, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous d'agréables vacances ensoleillées, permettant de refaire le plein d'énergie pour la rentrée qui s'annonce chargée.

Le Maire, Laurent MICHEL.

Vous êtes invités à participer à une

REUNION PUBLIQUE

sur le P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme,

Le Lundi 12 septembre 2011 à 20 heures à la salle des fêtes.

- Présentation du projet de zonage.
- Présentation du projet de règlement.

Site Internet de la commune.

Le site internet de la commune est en cours de création. Il devrait être en ligne pour le mois de septembre. Vous pouvez d'ores et déjà noter son adresse : www.le-passage-en-dauphine.fr

La création du site est financée en totalité par la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour



Service-Public.fr, le site officiel de l'administration française est le guichet d'accueil Internet pour tous les usagers de l'administration, particuliers et professionnels.

Service-Public.fr a pour mission d'informer l'usager et de l'orienter vers les services qui lui permettent de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches.

Service-Public.fr est un guichet administratif virtuel ouvert 24 heures/24.

Service-Public.fr est un service généraliste. Il traite des situations les plus couramment rencontrées par les usagers. Les exceptions, spécificités géographiques, cas particuliers ne sont pas traités.

La vocation de Service-Public.fr est d'offrir un service égal et de premier niveau à tous les usagers, sur tout le territoire. C'est un service d'information et d'orientation, ce n'est pas un service personnalisé.

Les thèmes principaux traités par Service-Public.fr sont : Argent, Famille, Justice, Loisirs, Papiers-Citoyenneté, Formation-Travail, Social-Santé, Etranger-Europe, Logement, Transports.

Outre l'information fournie sur ces différents thèmes, vous aurez accès à un certain nombre de formulaires. Il vous suffit de les remplir et de les transmettre à l'administration compétente accompagnés des pièces justificatives.



Rappel:

Pour toute demande d'acte administratif ou d'identité auprès du

secrétariat de Mairie vous devez <u>impérativement</u> présenter les documents originaux.

ADMR

Remerciements à tous les généreux donateurs lors de la vente de brioches de l'ADMR.

La somme récoltée est de 1429 €.

The second second

Du CM2 à la 6^{ème}

Au cours de la fête des écoles du samedi 18 juin, Mme Marie-Thérèse CORNU, Adjointe déléguée aux affaires scolaires a remis aux 12 enfants de CM2, un

coffret comprenant un dictionnaire de français accompagné d'un atlas ainsi qu'un dictionnaire de langue étrangère.

Le recensement

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser auprès du secrétariat de Mairie munis du livret de famille des parents.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La Mairie remettra à chaque jeune recensé une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et conduite accompagnée). Aucun duplicata ne sera délivré.

Le recensement est obligatoire.

Aide aux vacances



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé de renouveler l'aide aux vacances pour les familles. Il est attribué une aide aux vacances permettant une

prise en charge d'une partie des frais occasionnés par le séjour des enfants en centre aéré, en colonie de vacances ou en camp d'adolescents.

L'aide, non cumulable avec un autre dispositif d'entraide (sauf aide CAF) est déterminée selon le quotient familial :

0 à 450 : 4,50 € par jour et par enfant.

451 à 550 : 3,50 € par jour et par enfant.

551 à 650 : 3,00 € par jour et par enfant.

651 à 750 : 2,00 € par jour et par enfant.

751 à 850 : 1,50 € par jour et par enfant.

Le financement se fera pour un séjour de 15 jours maximum, par enfant et par année. Le versement s'effectuera directement à l'organisme organisateur des séjours, sur présentation des justificatifs nécessaires au contrôle et au paiement de l'aide.

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes gens habitant la commune qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 2012 (dans la mesure où le jeune n'a pas oublié de se faire recenser dès l'âge de 16 ans). Il est toutefois conseillé de vérifier en Mairie si vous êtes bien inscrits.

Pour les nouveaux résidents et/ou pour les personnes qui ne sont pas encore inscrites, vous devez obligatoirement faire la démarche auprès du secrétariat de Mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2011.



Horaires de tonte

Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Pour le confort et le bien-être de tous, nous vous invitons à respecter scrupuleusement ces horaires.



Feux de végétaux

Le brûlage des végétaux est réglementé, notamment par l'arrêté préfectoral

 N° 2008-11470 du 15/12/2008 qui stipule :

- le brûlage est interdit pendant la période du 15 juillet au 30 septembre.
- en dehors de cette période, le brûlage des végétaux est toléré entre le lever du jour et 20 heures. Toutefois, le recours à d'autres pratiques (broyage, compostage, apport en déchetterie) doit être si possible privilégié.

Pour le respect et le bien être de tous, nous vous invitons à suivre scrupuleusement ces règles.

Budget communal 2011

Lors de la séance de vote du budget primitif, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'impositions identiques pour 2011, afin de ne pas alourdir davantage le budget des ménages.

Rappel:

Taxe d'habitation : 8.29 % Taxe foncière bâtie : 16.23 % Taxe foncière non bâtie : 48.54 %

Par ailleurs, la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour, suite à l'optimisation des tournées de collecte par le SICTOM et la baisse des coûts engendrés, a décidé de ramener le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 9.64% à 8.50% pour 2011.

L'effort de tri y est certainement pour quelque chose :

Poursuivons-le!

Voirie



La commune a fait réaliser les emplois partiels sur toutes les voies communales dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour.

Le marché a été attribué à l'entreprise Eiffage.

La réfection du pont de la Bourbre entre Saint-Ondras et Le Passage va être réalisée très prochainement. Ces travaux seront financés à parts égales entre les deux communes.

La 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement de la traversée du village, pour la partie du chemin du cimetière à la place devrait débuter courant septembre. Au préalable le Syndicat des Eaux de la Haute Bourbre procédera au remplacement de la conduite d'eau potable. Les travaux de remplacement et renforcement du poste électrique des Croisettes débuteront mi-juillet, pour une mise en service prévue fin octobre. A cette occasion, l'éclairage public sera installé au carrefour des Croisettes.

Environnement Fleurissement Embellissement



L'année dernière nous étions accablés par une météo très pluvieuse. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Au cours de ce printemps, le soleil nous a particulièrement chauffés pour notre grand bonheur. Le soleil, c'est synonyme de bonne humeur, de promenades, de

pique-niques, de barbecues, de vacances, mais très vite lorsqu'il est présent trop longtemps cela devient un souci: manque d'eau, prairies grillées, manque de fourrage, diminution de la nappe phréatique... L'idéal serait de voir le soleil briller dès le lever du jour et être bercé par la pluie la nuit, mais l'idéal reste un rêve, une utopie

Le projet d'aménagement de la seconde partie de la route de Saint Didier a amené la commission à repenser le fleurissement du village. De nouvelles plantations n'étaient pas envisageables car les travaux nous contraignent à déplacer les jardinières, ce qui aurait occasionné une dépense inutile.

Les bacs devant la Mairie ont été garnis par des plans offerts par l'association cantine-garderie. De petites pousses d'œillets d'Inde ont été mises dans ceux qui bordent la route.

En ce qui concerne le massif du monument aux morts, nous avons changé la terre sur trente centimètres de profondeur, afin de préparer celui-ci pour une plantation de vivaces en automne.

Nous avons mis l'accent sur les jardinières devant le commerce, comme vous avez sans doute pu le constater. Une équipe de volontaires du conseil municipal a mis en place un pressoir offert par Monsieur André-Pierre Guillaud que nous remercions cordialement. Ceci crée une note de couleur avec les géraniums lierres qui le garnissent à un endroit très visuel et attractif (sortie parking place).

Une haie de différents cornouillers, spirées et cotonéasters a été plantée par l'entreprise « Bourdier Espaces Verts » en bordure de la route qui surplombe l'Eglise, ce qui termine joliment cet endroit. De même des cotonéasters skolgomen embellissent le bord du terrain le long du parking du cimetière, ainsi l'aménagement de cet espace rend le lieu particulièrement avenant et apaisant.

Avant la fin de l'année, nous allons recevoir deux nouvelles jardinières cylindriques que nous placerons de part et d'autre de la porte de l'Eglise.

En souhaitant toujours vous servir au mieux, la commission « Environnement, Fleurissement, Embellissement » vous souhaite de très bonnes vacances ensoleillées.

Cimetière

Un point d'eau est installé à l'entrée du cimetière. Ce dernier est réservé à l'arrosage des plantes à l'intérieur du cimetière.

Il est strictement interdit d'utiliser ce point d'eau à d'autres fins.



Déchets

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes (tri sélectif) est assurée par le SICTOM de Morestel.

Pour toute information:

SICTOM de Morestel – Tél : 04.74.80.10.14.

Les collectes sont organisées comme suit :

- ordures ménagères :

Tout les lundis (sortir les sacs la veille au soir ou le matin de bonne heure).

<u>- sacs jaunes :</u>

le jeudi, toutes les deux semaines (sortir les sacs jaunes la veille au soir ou le matin de bonne heure).

Retrait des sacs jaunes au secrétariat de Mairie.

A noter qu'il <u>n'y a jamais de collecte un jour férié.</u> Le ramassage est systématiquement reporté au lendemain.

Déchèteries

Notre commune bénéficie de trois déchèteries :

ZI du Chapelier à Saint Jean de Soudain

Ouverture: de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00 lundi - jeudi - vendredi et samedi de 13h45 à 18h00 le mercredi.

Le plateau à La Chapelle de la Tour

Ouverture: de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00 lundi - mardi - vendredi et samedi de 9h00 à 12h15 le mercredi.

Tapon à Fitilieu / Saint André le Gaz

Ouverture : de 8h00 à 12h00 : mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 : lundi, mercredi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le samedi.



Opération tranquillité vacances 2011.

Cet été, vous partez en vacances et vous craignez pour votre domicile. En votre absence, la Gendarmerie Nationale vous propose de partir en toute

tranquillité: il vous suffit de passer vous inscrire auprès de la brigade de Gendarmerie de Virieu/Le Grand-Lemps. Le formulaire d'inscription comporte vos nom, adresse et la période pendant laquelle vous serez absents de votre domicile. Une fois cette inscription enregistrée, et selon vos dates d'absence, la Gendarmerie effectuera régulièrement des rondes autour de votre domicile, de jour comme de nuit. Elle s'assurera de la sécurité de vos biens et, si jamais une effraction venait à se produire, elle prendra immédiatement les mesures nécessaires.

Il s'agit d'un service totalement gratuit.

Dates à retenir

SECRETARIAT DE MAIRIE

Archivages

En raison des travaux d'archivages le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé au public du 4 juillet au 9 juillet 2011 inclus.

Congés annuels

Fermeture annuelle du 8 août au 28 août 2011 inclus. En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire.

STADE MUNICIPAL



En raison de travaux effectués sur le terrain de football celui-ci ne sera pas accessible au public durant toute la période estivale soit jusqu'au 31 août 2011 minimum.

Par Arrêté municipal du 23 mai 2011.

il est strictement interdit à tout public:

- de pénétrer sur le terrain de football.
- de pratiquer un sport sur ledit terrain.

reste à la disposition du public.

Toutes les infractions à cet arrêté municipal sont prévues et réprimées par l'article R. 610-5 du Code Pénal. L'accès au terrain d'entrainement, au fond du stade

FESTIVITES

Mercredi 13 juillet : Repas champêtre – bal populaire, feu d'artifice organisés par le Comité des Fêtes.

Vendredi 2 septembre : Tournoi Football – Vétérans **Dimanche 25 septembre :** Randonnée pédestre organisée par le Comité des Fêtes.

Samedi 1er octobre : Vente de brioches par l'A.S.P. Basket.

Du Mercredi 5 octobre au Dimanche 9 octobre :

Le Chapiteau de l'Isère est à Cessieu au Jardin de Ville.

- Mercredi 5 et Jeudi 6 octobre à 20 h 30 : Danse « Vivre.... » - 3 pièces chorégraphiques.
- Vendredi 7, Samedi 8 octobre à 20 h 30 et Dimanche 9 octobre à 17 heures :

Cabaret – théâtre « Fin du Monde chez Gogo - Histoire d'un cabaret de Prague ».

Dimanche 6 novembre:

- Matinée Boudin de la FNACA à Saint Ondras.
- Assemblée Générale du Comité des Fêtes.

Jeudi 10 novembre : soirée Choucroute de La Paroisse à Le Passage (salle des fêtes).

Dimanche 13 novembre : Repas de l'Amitié.

Samedi 26 novembre : Vente de calendriers USCP

Dimanche 27 novembre : Téléthon organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 3 décembre :

- Vente de calendriers USCP
- Loto du Sou des Ecoles.